

## **Autorisation des gestionnaires de fortune dans la prévoyance professionnelle**

Zürich, 3 février 2015

Chères clientes, chers clients,  
Mesdames, Messieurs

Après un examen approfondi, la *Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle CHS PP* nous a annoncé avoir approuvé notre demande déposée en 2014 en nous délivrant l'autorisation pour la **gestion de fortune de la prévoyance professionnelle**. Cette autorisation est tout d'abord limitée à trois ans.

Grâce à cette autorisation, nous disposons de la légitimation officielle de gérer les fortunes de caisses de pension conformément aux directives de la Commission de haute surveillance. Cette nouvelle offre de prestation d'Helvetic Trust AG peut profiter à tous les organismes de prévoyance, qui se basent sur notre attestation de performance actuelle et souhaitent voir les fortunes de prévoyance qui leur sont confiées placées de manière optimale.

Pour de plus amples informations, nous sommes volontiers à votre disposition, personnellement ou par téléphone au n° +41 (0)44 215 17 17.

**Helvetic Trust AG**



Kaspar Grob  
Fondateur, Président du Conseil d'Administration et  
Partenaire Senior Principal